

# Duo Perf Juillet 2023

- ❖ **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et une garantie totale du capital à l'échéance, ci-après le « titre », le « titre de créance » ou « le produit ».**
- ❖ **Code ISIN : FR001400GS48**
- ❖ **Ce titre risqué est une alternative à un investissement dynamique risqué de type actions.**
- ❖ **Durée d'investissement conseillée : 5 ans (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur)<sup>(2)</sup>.** En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend **un risque de perte en capital partielle ou totale** non mesurable a priori.
- ❖ **Titre émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.<sup>(3)</sup> (« l'Émetteur »). L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de son Garant.**
- ❖ **Garant : The Goldman Sachs Group, Inc.<sup>(4)</sup>**
- ❖ **Éligibilité :** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre**



**Communication à caractère publicitaire**

**PÉRIODE DE COMMERCIALISATION :  
DU 5 AVRIL 2023 AU 28 JUILLET 2023<sup>(5)</sup>**

- (1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce titre sont détaillés dans cette brochure.
- (2) Le remboursement automatique au gré de l'Émetteur ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la date de constatation initiale du titre.
- (3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- (4) Standard Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+ notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 20/03/2023 qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur et/ou le Garant, ni constituer un argument de souscription au titre de créance. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- (5) Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre « Duo Perf Juillet 2023 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28/07/2023, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

# Duo Perf Juillet 2023

## POINTS CLÉS

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E) (l'« Indice ») pour une durée de 1 à 5 ans. Le remboursement du Titre « Duo Perf Juillet 2023 » est conditionné à l'évolution de cet indice **calculé dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis.**

- ❖ Un objectif de **gain fixe plafonné** de 0,5167% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023), dans le cadre d'un mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
- ❖ A l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur et si l'Indice clôture en hausse depuis la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023), l'investisseur reçoit 200% de la hausse de l'Indice.
- ❖ Un remboursement du capital initial à l'échéance (le 4 août 2028) quelle que soit l'évolution de l'Indice à la baisse, en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur et dès lors que l'investisseur a conservé le titre de créance pendant 5 ans (hors défaut de paiement, faillite ainsi que mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) Nets communiqués dans ce document sont calculés entre le 28/07/2023 et la date de remboursement automatique anticipé concernée ou la date d'échéance<sup>(1)</sup> selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Duo Perf Juillet 2023 », soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 28/07/2023 et/ou de vente du titre avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du titre profitent aux seuls investisseurs conservant le titre jusqu'à son échéance effective.**

Les titres « Duo Perf Juillet 2023 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre « Duo Perf Juillet 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre peut être proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates

## AVANTAGES

- ❖ De la fin du mois 12 à la fin du mois 59, l'investisseur peut recevoir **un gain fixe plafonné** de 0,5167% par mois écoulé, si, à l'une des dates de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, l'Émetteur active le mécanisme de remboursement anticipé.
- ❖ À l'échéance des 5 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et si la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023), l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial ainsi qu'une participation de 200% à la hausse de l'Indice.
- ❖ À l'échéance des 5 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'indice est strictement négative, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital, quelle que soit l'évolution de l'indice à la baisse, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 5 ans (hors défaut ou faillite de l'Émetteur et hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant) (le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de -1,00% minimum).

## INCONVÉNIENTS

- ❖ **Le Titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.** La valeur de remboursement du Titre de créance peut être inférieure au montant du capital Initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital Initialement investi. En cas de revente du Titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du Titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres avant leur date de remboursement final.
- ❖ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** de l'Émetteur et/ou le Garant (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).
- ❖ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice, **ce qui est moins favorable pour l'investisseur.** La performance d'un indice dividendes non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- ❖ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 0,5167% par mois écoulé dans le cas où l'Émetteur active le mécanisme de remboursement anticipé.**
- ❖ Le rendement du Titre de créance « Duo Perf Juillet 2023 » à l'échéance est très sensible à une faible variation du Niveau de clôture de l'Indice autour du seuil de 0% par rapport à son Niveau de clôture observé à la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023).

3 ●●●

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRA.



# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## Mécanisme de remboursement automatique anticipé au gré de l'Émetteur

- ❖ À chaque date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, de la fin du mois 12 à la fin du mois 59, un mécanisme de remboursement anticipé peut être activé par l'Émetteur et le titre s'arrête. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initial



Un gain fixe plafonné de 0,5167% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023)

*Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> maximum est de 4,99%.*

- ❖ Sinon, le titre continue.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou le Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRA.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## Mécanisme de remboursement à l'échéance

- ❖ À la date de constatation finale (le 28 juin 2028), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur précédemment, on observe la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023).
- ❖ **CAS MÉDIAN** : Si la performance de l'Indice est strictement inférieure négative depuis la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023), l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors le 4 août 2028 :

L'intégralité du capital initial

*Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(1)</sup> est alors de -1,00%.*

- ❖ **CAS FAVORABLE** : Si la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023), l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors le 4 août 2028 :

L'intégralité du capital initial



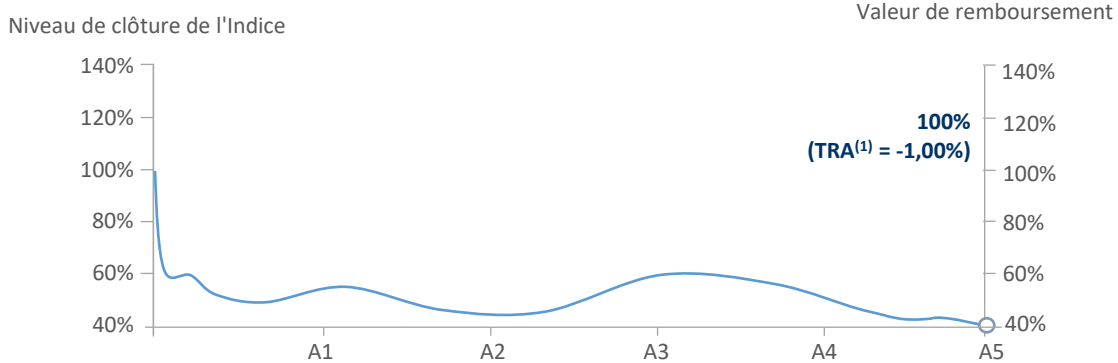
200% de la hausse de l'Indice

(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou le Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRA.

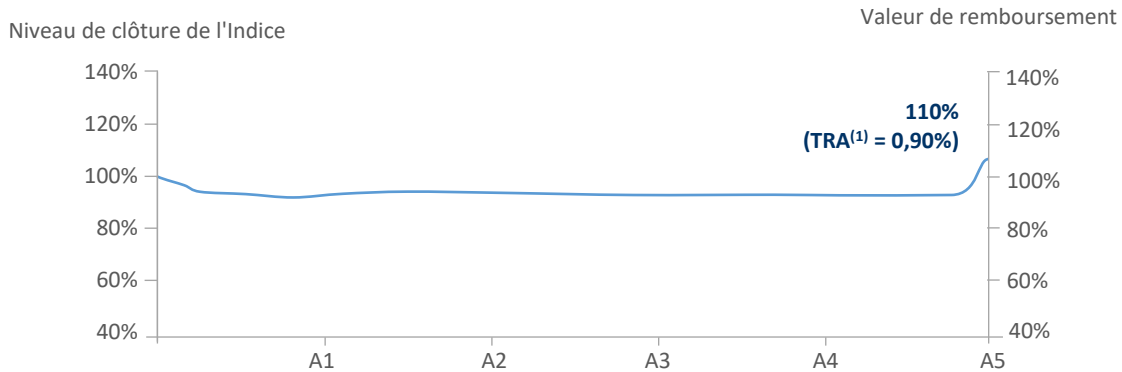
# ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

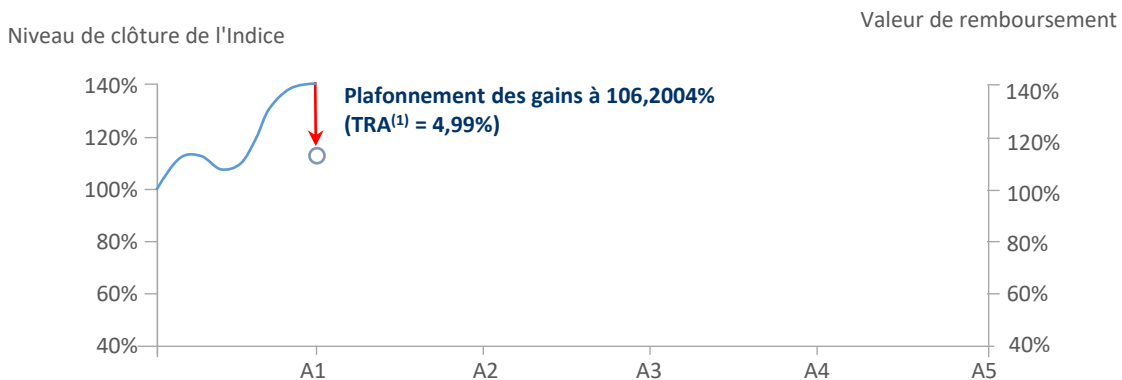
**SCÉNARIO DÉFAVORABLE** : marché fortement baissier à long terme



**SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE** : marché faiblement baissier à long terme



**SCÉNARIO FAVORABLE** : marché fortement haussier à court terme



- Évolution de l'Indice
- Fin de vie du titre de créance
- Valeur de remboursement
- ↓ Mécanisme de plafonnement des gains

(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou le Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRA.

# ILLUSTRATIONS

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- ❖ À chaque date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, de la fin du mois 1 à la fin du mois 59, l'Émetteur n'active pas le mécanisme de remboursement automatique anticipé et le titre de créance continue.
- ❖ À l'échéance des 5 années, à la date de constatation finale (le 28 juin 2028), la performance de l'Indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023) (soit une baisse de 60% dans cet exemple). L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de -1%, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -17,50% pour un investissement direct dans l'Indice.

## SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : marché faiblement baissier à long terme

- ❖ À chaque date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, de la fin du mois 1 à la fin du mois 59, l'Émetteur n'active pas le mécanisme de remboursement automatique anticipé et le titre de créance continue.
- ❖ À l'échéance des 5 années, à la date de constatation finale (le 28 juin 2028), la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023) (soit une hausse de 5% dans cet exemple). L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité du capital initial majoré de 200% de la hausse de l'Indice, soit 110% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de 0,90%, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -0,03% pour un investissement direct dans l'Indice.

7 ●●●

## SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

- ❖ À la première date de constatation mensuelle du mécanisme de remboursement automatique anticipé au gré de l'Émetteur<sup>(1)</sup> (à l'issue du mois 12), le mécanisme de remboursement anticipé est activé.
- ❖ L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité du capital initial majoré du **gain fixe plafonné**, soit 106,2004% du capital initial, ce qui représente un gain de 6,2004% contre 40% pour un investissement direct dans l'Indice. Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors égal à 4,99%, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 37,48% pour un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains**.

**Le rendement du produit « Duo Perf Juillet 2023 » à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de 0% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 28 juillet 2023).**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou le Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRA.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

## DESCRIPTION

L'indice EURO STOXX 50®, **dividendes non-réinvestis**, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète la structure et le développement économique de la Zone Euro.

**Les dividendes éventuellement détachés par les actions qui composent cet indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.**

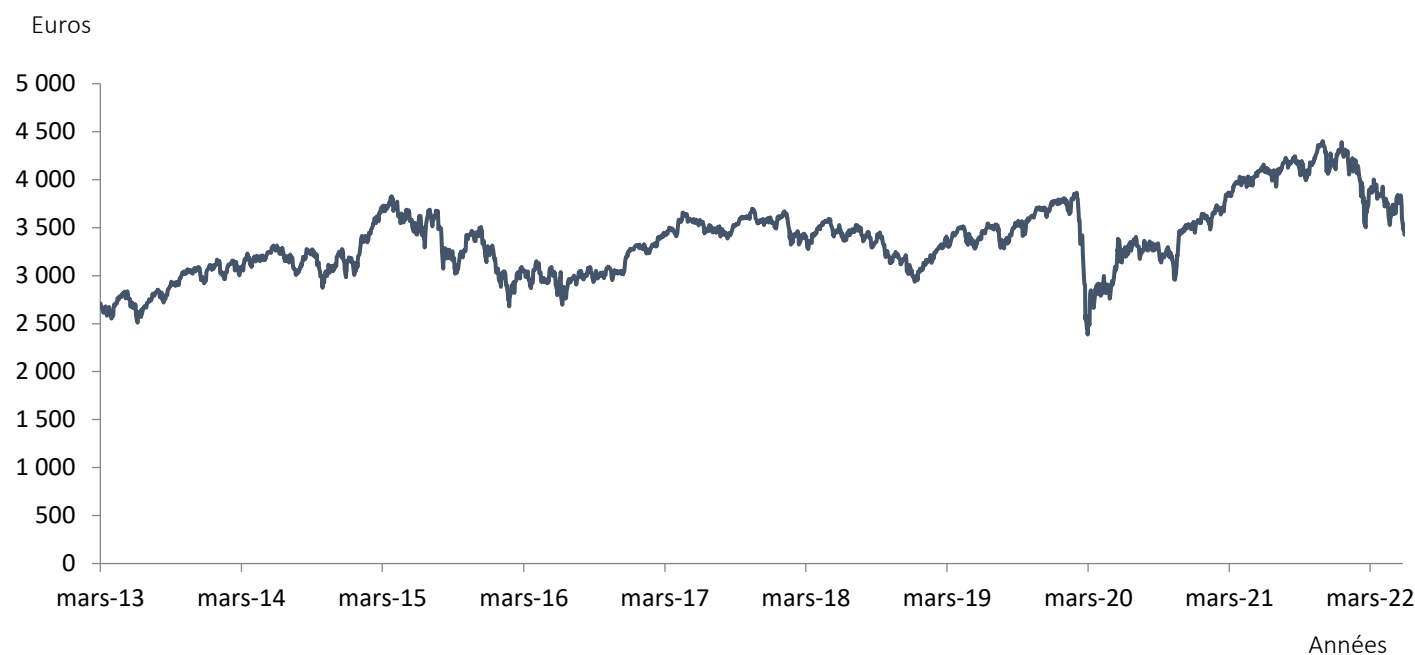
Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux STOXX Limited. Le poids de chaque valeur dans l'Indice est ajusté sur la base de sa capitalisation boursière, ainsi qu'en proportion du nombre de Titres disponibles sur le marché. Par conséquent, le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'indice peut évoluer au cours du temps. La composition de l'Indice est revue tous les ans afin de maintenir cette représentativité.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com), code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E, code ISIN : EU0009658145.

## EVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) ENTRE LE 20 MARS 2013 ET LE 20 MARS 2023

**LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.**

Performances passées et cumulées	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>EURO STOXX® 50</b> (dividendes non réinvestis)	6,12%	61,64%	20,73%	52,07%



Source : Bloomberg, 20 mars 2023

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



# CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	<b>Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie totale à l'échéance.</b>
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 20 mars 2023. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre
Règlement	Euroclear France S.A.
Devise	EUR
Code ISIN du titre	FR001400GS48
Offre au public	Oui - France
Sous-jacent	Indice SX5E Index (code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E, devise de référence : EUR), <b>calculé dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis.</b>
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
Garantie du capital	<b>Pas de garantie en capital en cours de vie</b> et une garantie du capital à l'échéance.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Prix d'achat	100%
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum de souscription	1 titre de créance
Date d'émission	05/04/2023
Date de constatation initiale	28/07/2023
Dates de constatation mensuelle du remboursement automatique anticipé au gré de l'Émetteur	À partir du 29/07/2024 (inclus) puis tous les 28 de chaque mois ou le jour ouvré suivant si le 28 de chaque mois n'est pas un jour ouvré.
Dates de remboursement automatique anticipé éventuelles	Le 5 <sup>ème</sup> jour ouvré suivant la date de constatation mensuelle correspondante.
Date de constatation finale	28/07/2028
Date d'échéance	04/08/2028 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page suivante.
Commission de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International paiera aux intermédiaires financiers agréés une Commission de distribution. La Commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,25% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la Commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Périodicité et publication de la valorisation	Bloomberg, Reuters, SixTelekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 28/07/2023 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.

# AVERTISSEMENTS

## FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.**

**Risque de perte en capital :** Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque de marché :** Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée :** Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

## DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre « Duo Perf Juillet 2023 » décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 13 janvier 2022), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 5 avril 2023 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#) et via le lien suivant pour les [Conditions Définitives](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site [www.gspriips.eu](http://www.gspriips.eu). Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

## AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

**CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT :** Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

**INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur et/ou le Garant paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**AGRÈMENT :** The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

**RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur et/ou le Garant à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur et/ou le Garant pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

**RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL :** Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve de son droit à tout moment de modifier cette fourchette à tout moment que Goldman Sachs International juge, à sa seule discrétion, approprié.

**RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

**RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur et/ou le Garant n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.



